



Date de dépôt : 6 décembre 2022

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Philippe Morel, Helena Rigotti, Francine de Planta, Véronique Kämpfen, Fabienne Monbaron pour une gestion efficiente et durable des remplacements au primaire

Rapport de Christo Ivanov (page 4)

Proposition de motion (2861-A)

pour une gestion efficiente et durable des remplacements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la difficulté des enseignants à trouver des remplaçants en cas d’absence, notamment au primaire ;
- l’incapacité du service des remplacements de l’enseignement primaire (SeREP) à répondre à la demande ;
- que le site du SeREP indique que l’inscription de nouveaux remplaçants auprès du service est fermée¹ ;
- que les enseignants sont contraints d’effectuer des recherches avec leurs moyens, comme dans le groupe Facebook « Remplacements – Ecoles Genevoises » ;
- la QUE 1741 « Remplacements à l’école primaire : le service des remplacements est-il en crise ? »² ;
- que le département de l’instruction publique (DIP) est conscient de la nécessité d’améliorer et de moderniser la gestion annuelle des remplacements ;
- qu’une part importante de la gestion du personnel remplaçant intérimaire est réalisée au travers de processus manuels ;
- que des travaux sont en cours depuis 2015 pour moderniser les outils de gestion des remplacements ;
- que des solutions pourraient être développées par des entreprises locales dans les 6 mois pour des investissements extrêmement limités ;
- qu’une solution automatisée permettrait des reports de ressources humaines dans d’autres domaines prioritaires pour le DIP,

¹ <https://www.ge.ch/devenir-remplacant/conditions-periodes-inscription-enseignement-primaire>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01741A.pdf>

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place sans délai une solution informatique pour la gestion des remplacements à l'école genevoise.

Rapport de Christo Ivanov

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a traité la M 2861 pour une gestion efficiente et durable des remplacements au primaire.

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a siégé sous la présidence de M. Pierre Nicollier et de M^{me} Ana Roch ; les procès-verbaux ont été établis par M^{me} Elise Cairus lors des séances des 9 et 23 novembre 2022.

Les personnes suivantes ont assisté aux débats de la commission : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, et M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice RH, DIP.

Qu'ils soient ici remerciés de leur participation active aux débats de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Séance du 9 novembre 2022

Présentation de la M 2861 par M. Pierre Nicollier, auteur

M^{me} Roch prend la présidence de la séance durant la présentation de la motion par M. Nicollier.

M. Nicollier présente le point de situation concernant les remplacements à l'école primaire. Il est difficile depuis quelque temps de trouver des remplaçants, notamment au primaire.

A la fin de l'année 2021-2022, le SeREP (service des remplacements) avait de la difficulté à répondre à la demande des remplacements et informait les enseignants, sur son répondeur, qu'ils devaient identifier leur propre solution de remplacement. Le recrutement de nouveaux remplaçants n'étant organisé que deux fois par année. Il n'était en effet pas possible d'engager de nouveaux remplaçants alors que les besoins croissaient. On a vu des groupes Facebook se créer, sur lesquels les enseignants indiquaient les besoins, et le bouche-à-oreille s'est organisé pour pallier le manque.

Le fonctionnement du SeREP est très basique, surtout via des appels téléphoniques. Le processus est manuel. Le système est archaïque et peu efficient. Le constat n'est pas nouveau puisque le Conseil d'Etat a indiqué que des réflexions étaient en cours déjà en 2015 sur l'informatisation du processus, mais toujours rien de concret n'a vu le jour. Les remplaçants se sont aussi plaints d'être payés longtemps après leur(s) remplacement(s).

Là aussi, le processus de paiement est très archaïque, car manuel, sur la base de petites cartes jaunes qui doivent être signées par le remplaçant et le directeur ou la directrice de l'école où a lieu le remplacement et envoyées au SeREP par la poste. Le but de cette motion est d'encourager le développement d'une solution informatisée, qui permettrait l'inscription des remplaçants, le traitement des demandes, l'organisation et le paiement des remplacements.

Il faut soutenir le DIP dans la demande. Après le dépôt de la QUE 1741, une entreprise a d'ailleurs contacté son auteur pour lui proposer un développement 100% local en six mois pour environ 50 000 francs.

Un commissaire (MCG) demande combien il manquait de remplaçants au moment le plus compliqué.

M. Nicollier ne le sait pas, mais le SeREP disait ne pas être en mesure de satisfaire toutes les demandes. Il y a eu l'ouverture de classes et l'arrivée d'élèves ukrainiens qui ont mis le service en difficulté. Il n'a pas pu avoir accès au groupe Facebook, réservé aux enseignants.

Un commissaire (PDC) trouve cette motion intéressante, mais estime que l'automatisation de toute la structure dépersonnaliserait le processus. S'occuper d'élèves comprend une part d'humanité et il trouve qu'il faudrait garder un contact entre enseignants et remplaçants.

M. Nicollier soulève le fait que, souvent, ce sont les mêmes remplaçants qui vont remplacer les mêmes enseignants. Avec une automatisation, il n'y aurait plus besoin de quelqu'un qui ferait 50 coups de fil à 06h30 du matin pour trouver des remplaçants de dernière minute.

Une commissaire (S) est elle-même remplaçante dans les écoles, et il y a des écoles où ils ne trouvent pas ou ont de la peine, cela dépend des quartiers. Dans les écoles, en général, il y a une liste de remplaçants à disposition.

Par ailleurs, le SeREP envoie un e-mail à tous les remplaçants d'une semaine à l'autre afin que ceux-ci puissent donner leurs disponibilités. Elle est d'avis qu'il faut moderniser le processus sans perdre la qualité humaine.

M. Nicollier souligne que les appels concernent majoritairement des remplacements non planifiés, car les titulaires de classe ont un ou deux remplaçants habituels, ce qui est mieux pour la classe aussi. Le problème demeure les remplacements non planifiés, et les petites fiches jaunes... L'objectif est d'utiliser les ressources du DIP pour être sûr avoir des personnes en face des élèves en classe.

Un commissaire (Ve) est d'avis de garder un côté humain, notamment pour les remplacements de longue durée (congé maternité, etc.). Tout automatiser ne lui semble pas possible, mais pourquoi pas pour les petits remplacements.

On trouve toujours des solutions. Il demande en outre pourquoi vouloir confier sans délai un mandat à une société externe et ne pas faire confiance à l'Etat.

M. Nicollier répond qu'en juin a été mis en place un groupe de travail pour étudier ce sujet, alors qu'on attend des solutions depuis 2015. Le but est d'accélérer les choses.

Une commissaire (PDC) indique qu'il faut absolument lire la réponse à la question urgente, car elle relève toutes les problématiques soulevées ici. Le DIP dit lui-même qu'il y a un problème. Elle aimerait premièrement savoir quel est le délai de paiement des remplacements. Deuxièmement, elle se demande si une plateforme numérique n'empêcherait pas la récolte de certaines données concernant la classe, etc.

M. Nicollier répond que les remplaçants doivent en principe être payés dans un délai d'un mois, mais que la fiche n'est pas toujours transmise à temps pour différentes raisons. Il a eu un écho de délais plus longs, jusqu'à quatre mois. Cela peut varier. Un processus plus simple est sûrement possible. Deuxièmement, on peut imaginer avoir un champ à remplir sur l'application pour établir une description de la classe, ce qui n'empêcherait pas un contact téléphonique pour de plus amples informations.

M^{me} Merad-Malinverni admet que la gestion n'a pas beaucoup évolué depuis des années. Le projet de réforme reste bloqué. Elle se réjouit d'avoir un soutien politique pour accompagner ce changement. Cette stratégie envisagée est plus ambitieuse, car la motion se limite à l'école primaire et le DIP englobe toutes les structures ainsi que la gestion de la facturation, la mise à jour des données, etc. Tous les cantons sont actuellement équipés informatiquement, sur mesure. Un groupe de travail a été lancé l'an dernier. Mais en effet, on ne peut pas continuer à travailler avec les outils actuels. Les remplacements n'ont jamais été jugés comme prioritaires, mais mieux gérer les 3900 auxiliaires au DIP est nécessaire.

La crise du covid a généré plus d'absences, et moins de remplaçants étaient disponibles car eux-mêmes étaient aussi malades. Le retard conjoncturel est traité, mais le système n'est pas efficient. Le département pour traiter ceci n'a ni le budget ni les compétences informatiques, qui sont à l'OCSIN.

Une commissaire (PLR) remarque que, si elle a bien compris, tous les autres cantons sont équipés informatiquement pour gérer les remplacements.

M^{me} Merad-Malinverni répond par l'affirmative, et qu'on peut s'en inspirer, faire des comparaisons intercantionales, mais on ne peut pas acheter ces systèmes et les interfacer avec les outils du DIP. L'informatisation n'empêche pas les contacts téléphoniques si nécessaire.

Un commissaire (MCG) relève que l'avancée des travaux stagne depuis 2015 et que la motion devrait être votée ce soir pour donner un signal urgent.

Un commissaire (UDC) rappelle qu'il a été question, lors de la dernière législature, de la possibilité pour les directeurs d'établissement de faire des remplacements, mais on est revenu en arrière lors de la législature en cours. Il trouverait utile d'avoir accès à ce qui est en cours et en projet, et d'auditionner l'OCSIN. L'enveloppe financière lui semble maigre et il aimerait savoir combien cela coûterait pour avoir un dispositif efficient.

M^{me} Merad-Malinverni répond que l'OCSIN attend le cahier des charges qui est en train d'être élaboré par le département. Elle estime le coût certainement à plus de 50 000 francs. Elle mentionne le nombre de 300 remplacements à couvrir par jour.

Un commissaire (UDC) trouverait intéressant de connaître les chiffres des cantons de Vaud ou de Berne pour se faire une idée.

M^{me} Merad-Malinverni dit que le département pourra présenter la situation actuelle. Le cahier des charges devrait être finalisé en mars, mais une solution intermédiaire peut être présentée avant. Une solution rapide serait parcellaire.

Une commissaire (PDC) aimerait savoir combien coûte le dispositif actuel afin de mieux comprendre l'incidence sur le budget. Par ailleurs, elle trouve que le chiffre de 300 absences par jour lui semble élevé, et elle aimerait savoir s'il y a un suivi des enseignants absents.

M^{me} Merad-Malinverni souligne qu'en général les chiffres de l'absentéisme des enseignants sont relativement bas, en dessous de 4%, mais qu'avec le covid et l'actuelle phase post-covid, le taux est plus élevé, pas seulement au DIP. Sur 10 000 enseignants, 300 absents par jour ce n'est pas énorme. Le SeREP fonctionne avec trois ou quatre téléphonistes à temps partiel.

Un commissaire (EAG) craint que cette motion soit détournée, après avoir entendu le DIP et les mises en place qui prennent du temps. Il estime que l'introduction du numérique engendre des complications et fait perdre du temps. Les fiches jaunes fonctionnent bien, selon lui.

M. Nicollier souligne que le DIP a pris le problème de manière globale, aussi avec l'enseignement secondaire alors que sa motion ne parle que de l'école primaire. Il est prêt à la modifier après audition de l'OCSIN, du DIP et du SeREP.

Un commissaire (EAG) dit qu'il y a en effet de quoi simplifier, car les remplaçants du cycle ne peuvent pas, à ce jour, remplacer au primaire, par exemple.

M. Nicollier note que les fiches jaunes sur papier peuvent générer des délais variables, elles risquent de se perdre, alors qu'avec la numérisation, on gagne en sécurité et en simplicité.

Un commissaire (UDC) suppose qu'il est simple de faire un mini logiciel souple et flexible, pour reprendre l'argument du commissaire (EAG), et qu'il faudrait faire un amendement général sur la motion qui engloberait tout le monde afin d'avancer là-dessus. Il pense que l'OCSIN est capable de préparer quelque chose dans les trois prochains mois.

Un commissaire (Ve) pense qu'un soutien du Grand Conseil serait le bienvenu, il partage les constats posés par M. Nicollier. Ce serait dans l'intérêt de tous qu'on arrive à trouver une solution tous ensemble. Il convient, selon lui, de penser aux auditions et il propose en tout cas le DIP et le SeREP. Il aimerait savoir pourquoi on ne peut s'inscrire que deux fois dans l'année pour devenir remplaçant.

Un commissaire (S) se demande si les secrétaires d'établissements ne pourraient pas scanner les cartes jaunes au lieu de les envoyer par la poste.

M^{me} Merad-Malinverni répond que le processus est déjà raccourci depuis la rentrée avec la saisie des cartes jaunes directement dans les écoles.

Le commissaire (S) demande s'il y a un problème de budget qui bloque le cours des travaux.

M^{me} Merad-Malinverni répond que des travaux ont été initiés en 2015, qui concernaient uniquement le primaire, et qui n'ont pas trouvé une issue favorable. Ils ont été suspendus puis repris l'année dernière pour traiter de l'ensemble des remplacements du DIP.

Un commissaire (PDC) estime qu'un état des lieux s'impose et qu'il convient de procéder à des auditions des secteurs concernés.

M^{me} Merad-Malinverni répond que des auditions ont déjà été faites au niveau du DIP. Tous les secteurs veulent avoir quelque chose d'évolutif et en ligne.

Séance du 23 novembre 2022

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, et M^{me} Céline Merad-Malinverni

M^{me} Merad-Malinverni présente succinctement quelques éléments concernant la gestion des remplacements au DIP. Il est clair que la situation doit changer, car on est face à un problème d'obsolescence des moyens, aggravé par la crise du covid. On note une augmentation du taux d'absentéisme. Diverses démarches ont été entreprises depuis 2015. Le

premier rapport du SeREP date en effet de 2015. En 2018, le SAI a présenté un rapport sur la gestion des remplacements et le projet SAFE a vu le jour. Une solution de dépannage a été mise en place par l'OCSIN et une décentralisation de la saisie des factures dans les établissements primaires existe depuis la rentrée 2022.

Les objectifs de la feuille de route de la DRH du DIP sont d'arriver à une solution pérenne et complète pour la gestion des remplacements au DIP. Actuellement, il y a 4000 remplaçants disponibles, la moitié environ pour l'école primaire et la moitié dans le secondaire. 80% des remplacements durent moins d'un mois, et 60% des périodes de remplacement sont non planifiables. Le taux d'absentéisme des enseignants pour raisons de santé est relativement bas, environ 3,95% durant de nombreuses années jusqu'à la crise du covid. On note un taux de 5,28% pour 2021 et actuellement on frise les 6%.

En moyenne, ce sont 364 remplaçants qui sont appelés chaque jour. Le budget s'élève à 50 millions de francs pour 2021. Tout le processus est entièrement manuel, de l'inscription au décompte des horaires en passant par la facturation et la gestion des disponibilités. Concernant les ressources humaines, il existe une multitude d'outils hétérogènes sans lien entre eux (Excel, SharePoint, Facebook, etc.), qui fragilise le SeREP qui se retrouve en grande difficulté. Les constats sont les suivants : difficulté à trouver des remplaçants, augmentation du taux d'absentéisme, outils obsolètes, organisation du travail inadaptée.

Il est donc indispensable de changer le système et la manière de faire. Une étude comparative de la gestion des remplacements a été effectuée entre le canton de Genève et ceux du Valais, de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura et de Berne, comme le montrent les tableaux du document distribué par M^{me} Merad-Malinverni. Aucun modèle ne peut être acheté par le DIP et interfacé tel quel avec ses outils informatiques. Les objectifs du DIP sont donc les suivants : finalisation d'un cahier des charges métier de la gestion des remplacements ; décision par l'OCSIN pour l'acquisition ou le développement d'un outil adapté (fin 2023-24) ; mise en production progressive pour la rentrée 2024 ou 2025.

Un commissaire (Ve) aimerait savoir ce qu'il en est de la solution de dépannage mise en place récemment.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il s'agit du SharePoint qui permet de modifier des données, mais cela reste provisoire.

Un commissaire (Ve) demande si les inscriptions n'ont toujours lieu que deux fois par année.

M^{me} Merad-Malinverni répond que c'est toujours le cas, mais que des sessions extraordinaires peuvent être ouvertes en fonction des besoins.

Un commissaire (Ve) demande pourquoi aucun module informatique en vigueur dans les autres cantons ne pourrait être interfacé à Genève.

M^{me} Merad-Malinverni répond que cela dépend des SIRH, car il faut faire le lien avec la paie et la gestion de délais.

Une commissaire (PDC) remarque que le Valais dispose d'une plateforme de gestion de l'enseignement qui englobe aussi les remplacements, contrairement aux autres cantons, et elle demande pourquoi il y a cette différence, et ce que gère concrètement cette plateforme.

M^{me} Merad-Malinverni répond que IS-Academia est le module équivalent au projet SAFE genevois qui gère toute la question des relations élèves-parents et où est développée une partie pour la gestion des remplacements. Un tel module doit être en interface entre le SIRH (paies, planification...) et la partie cours.

Une commissaire (PDC) demande si cette plateforme gère aussi la facturation et les salaires.

M^{me} Merad-Malinverni répond par l'affirmative.

Une commissaire (PDC) revient sur les objectifs évoqués et demande s'il est bien juste que l'OCSIN doit recevoir le cahier des charges pour décider ensuite d'un plan de mise en route d'une plateforme informatique.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'en effet le DIP formule un besoin, et que l'OCSIN, qui a les compétences nécessaires, décide quel outil informatique est adéquat pour le projet.

Un commissaire (EAG) demande pourquoi Genève a tant de retard, et il aimerait savoir depuis combien de temps les cantons évoqués disposent de telles plateformes numériques.

M^{me} Merad-Malinverni ne peut pas répondre précisément. En 2015 a été lancé un premier travail concernant uniquement le SeREP, puis une deuxième phase a eu lieu avec SAFE, mais on est toujours en attente de sa réalisation.

Le président aimerait être sûr d'avoir compris que SAFE avait été développé spécifiquement, sans envisager d'acheter une solution externe.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il faut demander à l'OCSIN quelque chose d'adapté aux départements, et chaque fois il y a des adaptations à faire, car les systèmes ne demandent pas la même chose. On est immobilisé au DIP à cause du blocage sur SAFE.

M^{me} Merad-Malinverni ajoute que l'OCSIN attend le cahier des charges pour prioriser ce dossier parmi tant d'autres. Les choses évoluent tellement vite qu'il faut absolument que l'administration ait les moyens de se moderniser.

Le président demande si, à part SAFE qui est en route, il y a d'autres éléments ou outils que le DIP souhaiterait numériser et qui devraient être mis en route et priorités.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a plein de petites demandes qui traînent un peu. Il y a des solutions peu chères qui allègeraient le travail des collaborateurs. Parfois, des situations pourraient changer, mais on n'a pas le droit de le faire faire par quelqu'un d'extérieur. Par exemple, la gestion des foyers, comme celui de Mancy, était compliquée du fait que le directeur passait le quart de son temps à organiser les horaires. S'il avait eu à disposition un logiciel adéquat, cela lui aurait permis de gagner du temps. Mais ce n'était pas possible aussi pour une question de protection des données.

Un logiciel, nommé ALIBI puis NEO, avait été conçu par un enseignant, puis repris et centralisé par la direction de son établissement. Il ne faut pas oublier les enjeux de protection des données et de mises à jour. Tous les départements de l'Etat se plaignent de la lourdeur du système, on se demande si la centralisation est toujours performante. Il faudrait se demander si ce ne serait pas plus simple que chaque département ait sa propre informatisation, mais cela implique trop d'exigences et la question de savoir quelle liberté on donne ou pas au terrain, aux services...

Un commissaire (PLR) trouve navrant de voir ces difficultés, mais ce sont les mêmes que dans toutes les organisations d'une certaine taille, les multinationales ou les grandes banques, et cela nécessite une discussion stratégique. Si on décide de tout centraliser, il faudra des moyens informatiques plus lourds. On entend partout ce type de frustrations, aussi dans les communes. Il faudrait être en mesure de mettre les moyens rapidement pour y remédier.

Un commissaire (PLR) souligne que c'est le Grand Conseil qui fait la loi, et qu'il y aurait dès lors la possibilité d'y apporter une légère modification afin de donner plus de souplesse au système.

Un commissaire (PDC) demande si le rapport de 2018 du SAI fait état de l'acceptation de toutes les recommandations qui étaient demandées.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'il s'agit de la gestion des remplacements de manière globale et de la gestion administrative des remplacements (cartes jaunes, téléphones...).

Une commissaire (PDC) demande ce qu'il en est de l'organisation plus large de la libération des classes.

M^{me} Merad-Malinverni répond que cela donnait plutôt des indicateurs de pilotage et des outils.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute qu'on ne libère pas les élèves dans l'enseignement obligatoire, mais que trouver des remplaçants pour des journées de formation dans un cycle entier est compliqué, par contre.

Audition de M. Eric Grillère, chef de service à l'OCSIN, DI

M. Grillère précise qu'il a repris la responsabilité du service aux clients dédié au DIP à l'OCSIN depuis deux ans et demi et qu'il est disposé à répondre aux questions des commissaires.

Une commissaire (PDC) dit que les problèmes liés à la vétusté du système sont au cœur du questionnement de cette commission. Elle aimerait savoir pourquoi, pour quelque chose qui semble simple, il y a autant de retard à l'Etat alors que des dispositions ont commencé en 2015.

M. Grillère répond qu'on est à la fin du processus de la demande. SharePoint a été mis en place en moins d'une année. L'OCSIN et l'Etat en général font très attention aux données, à la sécurité, donc cela demande forcément des délais. Il relève que huit mois, ce n'est pas énorme pour un projet informatique de l'Etat. D'autres études sont en cours. A partir du moment où on a déclenché les processus, on a répondu le plus rapidement possible. On ne nie pas le besoin.

Le président demande quel est le processus à partir de la demande d'un département. Deuxièmement, lorsque les voyants sont au vert, il aimerait savoir comment les décisions sont prises, si c'est plutôt à l'interne ou à l'externe, car pour cette motion il sait qu'une entreprise est prête à aller de l'avant pour environ 50 000 francs, donc il y a localement des solutions, et ce n'est pas en adéquation avec ce qu'on entend à l'Etat.

M. Grillère répond que le processus est le suivant, après la demande d'un département. Il faut d'abord traduire cette demande en langage informatique, puis le chiffrer selon le budget alloué. Il y a un seuil qui fait que l'OCSIN s'engage à réaliser les demandes sur tel laps de temps. En bout de chaîne se trouve l'OCSIN qui est au service des départements.

Le choix entre octroyer les travaux à l'interne ou à l'externe dépend des ressources qu'on a.

Actuellement, ce projet pourrait être chiffré à environ 30 000 francs, donc ce serait en dessous de ce que la société privée évoquée propose, le tout couplé avec la sécurité, avec l'Etat, cela répond à un besoin vraiment complet. Après, il faut voir si on a répondu à tout le nécessaire.

Une commissaire (S) préside la commission des travaux et souligne que tous ces crédits sont examinés. On décide des priorités selon les projets et des discussions ont lieu entre tous les départements. La procédure est assez claire. Deux fois par mois, la commission des travaux vote ces crédits de l'OCSIN.

Un commissaire (UDC) demande si M. Grillère a un contact avec les autres cantons qui ont un système informatique *ad hoc*.

M. Grillère répond qu'il est en relation avec le Tessin et Fribourg. Dans ce cas présent, il y avait urgence et SharePoint, déjà disponible à l'Etat, répondait aux demandes exprimées. Mais un lien étroit avec d'autres cantons aurait été difficilement envisageable sans une plus grosse étude, avec une enquête intercantonale, mais cela aurait encore repoussé les délais. Mais il souligne que l'OCSIN regarde ce qui se fait ailleurs.

Un commissaire (UDC) demande si des modifications ou une plus-value vont être apportées au niveau de SAFE.

M. Grillère répond qu'il s'agit d'une refonte globale du système informatique, qui permettrait de répondre à une volonté de digitalisation et de protection des données.

Un commissaire (UDC) mentionne le gros travail prévu au niveau du développement sécurisé.

M. Grillère dit que beaucoup d'énergie et de temps sont utilisés pour le traitement de l'obsolescence et de la sécurité. La protection des données est une des raisons d'être de l'OCSIN.

M^{me} Merad-Malinverni réprecise les choses dans les étapes suivies. SharePoint est une solution transitoire pour une petite partie du périmètre. On a défini, au niveau du département, l'entièreté des besoins et on va renvoyer la balle à l'OCSIN qui fera la traduction informatique. On peut s'inspirer de ce qui se fait dans les autres cantons.

M. Grillère mentionne qu'aujourd'hui ce système est déployé pour le SeREP. Ensuite, le schéma sera plus large et on va aller voir les autres cantons.

Un commissaire (PDC) pense que le département priorise ce qui lui semble le plus important, mais au niveau des secrétaires généraux il demande si ce n'est pas le Conseil d'Etat qui décide en fonction des demandes. Il aimerait avoir la garantie que cette priorité ne passe pas sous la pile.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a un arbitrage entre les secrétaires généraux, c'est une question de priorisation entre les départements qui se mettent d'accord. Parfois, il y a des choses qui rendraient service aux collaborateurs, mais qui n'atteignent pas forcément des questions de sécurité.

Un commissaire (PDC) aimerait savoir à partir de quand on peut savoir combien cela va effectivement coûter.

M. Grillère répète que l'OCSIN est en bout de chaîne. Des besoins lui sont exprimés, ils sont traduits en langage informatique et ils sont chiffrés. On devrait avoir quelque chose d'effectif pour la rentrée 2024 voire 2025.

Un commissaire (Ve) trouve que 2025 c'est loin... Car on en parle depuis 10 ans ! Le temps est invraisemblablement long.

M. Grillère ajoute qu'aujourd'hui SharePoint est opérationnel pour le SeREP, tout en disant que c'est certes améliorable, mais pour 2025 il s'agira d'équiper tout le DIP. Le devoir de sincérité est de dire que ce ne sera pas pour la rentrée 2023.

Un commissaire (Ve) dit que SharePoint permet aux remplaçants de s'inscrire au SeREP, mais cela n'aide pas au niveau de la facturation, etc.

M^{me} Merad-Malinverni ajoute qu'on est sur quelque chose qui améliore les listes, mais ce n'est pas la réponse à la motion, c'est juste une amélioration technique au niveau du SeREP, ce n'est pas un outil qui permet à une administration de gérer une facturation, la paie, dans un délai réaliste, etc. Les autres cantons ont des dispositifs globaux.

M. Grillère souligne bien que l'OCSIN ne se satisfait pas de la situation actuelle.

M^{me} Merad-Malinverni ajoute que les besoins doivent être complétés afin qu'ils soient transmis à l'OCSIN.

Un commissaire (PLR) évoque le vaste projet départemental, et la commission travaillait sur une motion concernant exclusivement le SeREP. Il demande si c'est envisageable de finaliser les remplacements de l'école primaire avant d'étendre les travaux au reste du DIP.

M^{me} Merad-Malinverni répond qu'au niveau du métier, il y a des remplaçants qui sont polyvalents, comme en arts visuels ou en musique, et qu'on a besoin d'un système qui gère le tout, car quatre systèmes qui fonctionnent chacun à leur manière, ce ne serait pas pratique. Il faut que ce soit une même base qui gère tous les remplacements.

Un commissaire (PLR) remarque que si on traite cela de manière globale, alors qu'on voulait juste résoudre la question des écoles primaires, on va se retrouver en 2025. Cela donne un autre cadre plus transversal à la motion.

M. Grillère répond que l'évolution du système prend aussi en compte la partie facturation, il est interfacé avec le SIRH. Le système SIRH comprend 44 000 personnes, il y a donc beaucoup de contrôle et de sécurité. On pourrait aussi entrer par un autre axe et gérer les remplacements par degrés.

Le président mentionne beaucoup de conditions au sujet de SAFE et demande dès lors quels sont les délais envisagés.

M. Grillère répond que la solution qui existe a été développée par l'EPFL, donc si on obtient un crédit supplémentaire, les travaux commenceront un an et demi après, ce sera un déploiement par fonctionnalité, brique après brique. SAFE coûte cher annuellement, et aussi en ressources humaines. Il faut compter six ans de déploiement au total. L'enfant est au cœur du système, de l'école primaire à son diplôme.

Le président demande ce qui permettrait d'aller plus vite, si ce sont des ressources internes, une priorisation...

M. Grillère répond que la croissance doit être maîtrisée, mais que toute la structure est prête. On a juste besoin de savoir où on va, car aujourd'hui on est dans l'incertitude. On a une certaine souplesse.

Un commissaire (Ve) trouve que cette motion est la bienvenue, car elle pose une vraie question et soulève un vrai problème, même si on a compris que le problème va au-delà de l'enseignement primaire. Les Verts trouveraient dommage de dire qu'elle ne correspond pas au problème global, mais pensent que ce serait un soutien de la voter pour que les choses avancent. On peut changer le titre, et trouver une invite qui fasse consensus pour montrer le soutien du parlement afin que cela n'aille pas au-delà de 2025.

Un commissaire (PDC) a réfléchi à modifier l'invite en ces termes : « à mettre en place sans délai une solution informatique pour la gestion des remplacements à l'école genevoise. »

Le président ajoute la modification du titre de la motion ainsi : « pour une gestion efficiente et durable des remplacements ». On enlève la mention du primaire.

Le président met aux voix l'amendement du titre :

pour une gestion efficiente et durable des remplacements

Oui :	14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement du commissaire (PDC) concernant l'invite :

à mettre en place sans délai une solution informatique pour la gestion des remplacements à l'école genevoise

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2861 ainsi amendée :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : –

La M 2861, telle qu'amendée, est acceptée.

Catégorie de débat préavisée : Extraits

La gestion des remplacements

Département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse

Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport

Présentation

Date : 23.11.22



DIP
DRH

18/11/2022 - Page 1

Une situation qui doit changer

- Une problématique d'obsolescence des moyens en terme de gestion administrative, aggravée depuis la crise COVID

Différentes démarches entreprises et un plan d'action

- Le rapport du SeREP de 2015
- Le rapport 2018 du SAI (Gestion des remplacements DIP)
- Le projet SAFE 2018
- La mise en place d'une solution de dépannage par l'OCSIN (SharePoint) opérationnelle dès R22
- La décentralisation de la saisie des factures dans les établissements primaire depuis la R22
- Les objectifs 2023 de la feuille de route DRH DIP, pour une solution pérenne et complète pour la gestion des remplacements au DIP

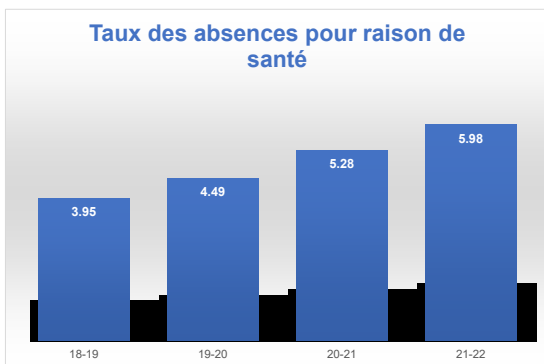
Le remplacement du personnel enseignant en quelques chiffres

4'000 remplaçants inscrits :

- 1'939 remplaçants dans le primaire
- 2'061 remplaçants dans le secondaire

Remplacements :

- 80% des remplacements < à 1 mois
- 60% des périodes de remplacements non planifiables



Effectif des remplaçants

Les remplacements à la facture : **364** remplaçants en moyenne par jour

Pour de dépense d'environ **50'000 millions** de F en 2021

La gestion des remplacements au DIP

Les processus :

- Processus de gestion entièrement manuel (inscription, gestion des habilitations et des disponibilités, décomptes horaires, etc.).
- Organisation du travail différenciée selon l'ordre d'enseignement
- Manque de visibilité sur les plannings des remplacements et sur les disponibilités des remplaçants
- Manipulation de plusieurs bases de données pour trouver un remplaçant (jusqu'à 20 téléphones par cas)
- Absence d'évaluation systématisée des prestations
- Sollicitation importante des candidats pour la mise à jour des habilitations / passage fréquent au guichet
- Des milliers de factures (relevés horaires) enregistrées mensuellement et manuellement

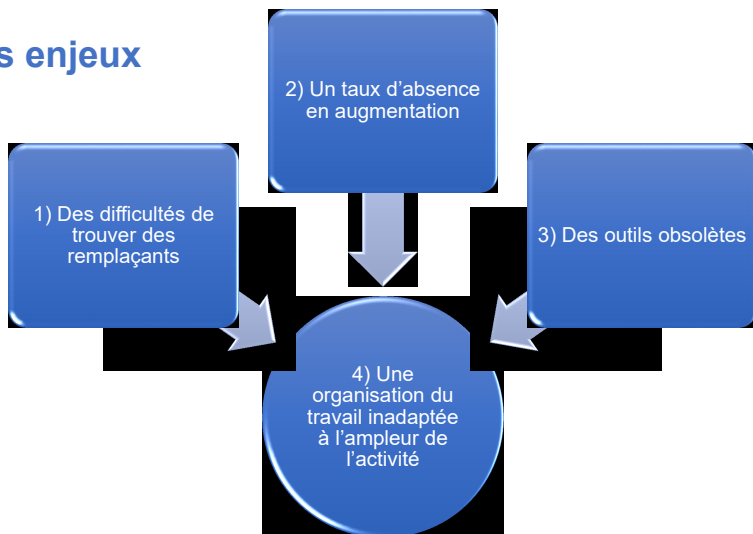
Les ressources humaines :

- Processus consommateur de ressources
- Un SeREP en grande difficulté

Les outils :

- Multitude d'outils hétérogènes sans liens entre eux (Excel, SharePoint, Facebook, etc.)
- Aucun partage des ressources entre les différents ordres d'enseignements
- Outils peu performants et non adaptés par rapport à l'ampleur de la gestion des remplacements

Nos enjeux



Nous devons remédier à la situation

Étude comparative de la gestion des remplacements



Le processus est entièrement manuel

Outils hétérogénéité

SIRH
Excel
SharePoint
Facebook
WhatsApp
Etc.

Genève	Valais, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura (Berne)
Inscription des candidatures avec dossier papier et envoi des documents aux services compétents (SoREP, RH ESIL, secteur remplacements OMP)	Inscription des candidatures en ligne sur une plateforme dédiée à cet effet (dépôt du dossier numérisé, disponibilités, etc.)
Réception des candidats et/ou candidatures et sélection sur dossier papier.	Validation électronique des inscriptions et mise à jour de la base de données sur la plateforme
Mise à disposition d'une liste Excel / SIRH à l'attention des directeurs d'écoles pour le choix des candidats. L'affectation d'un remplaçant à une mission se fait en consultant des listes diverses (Excel / SIRH / disponibilités / habilitations, etc.)	L'affectation d'un remplaçant à une mission se fait directement sur la plateforme en fonction des habilitations et des disponibilités des candidats (la plateforme est à jour en temps réel)
Les candidats sélectionnés sont contactés par téléphone (jusqu'à 20 appels, par mission) pour leur proposer le remplacement	Échanges SMS / Email entre les candidats et les écoles via la plateforme (acceptation, refus, etc. de la mission)
Les missions de remplacements sont enregistrées dans SIRH par motif d'absence pour uniquement pour les remplacements payés à la facture. Les remplacements de longues durées ne sont pas inclus dans la gestion des remplacements	Toutes les missions sont enregistrées dans la même plateforme par motif d'absence (courtes et longues durées)
Les candidats se présentent au guichet / ou envoi les documents papier aux services concernés pour la mise à jour manuelle des habilitations sur des fichiers Excel	Les candidats ont accès à la plateforme pour la mise à jour de leurs données personnelles et professionnelles ainsi que leurs disponibilités
Les candidats remplissent un décompte horaires pour les missions de remplacements effectuées	Les candidats accèdent à la même plateforme pour enregistrer les heures prestées
La validation se fait sur les relevé horaires papier	La validation des heures effectuées se fait sur la base des missions planifiées dans la plateforme
Les heures prestées sont enregistrées dans SIRH sur la base des relevés papier pour le paiement des salaires	Les données sont ensuite transférées automatiquement dans le système paie pour paiement des salaires

des enseignants dans les cantons romands

Le processus est entièrement automatisé



Une seule plateforme

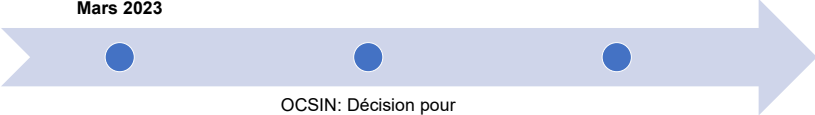
Comparatif intercantonal

Thème	Vaud	Fribourg	Valais	Neuchâtel, Jura, Berne
	LES OUTILS			
	La gestion administrative des emplacements est entièrement automatisée. Tout remplacement passe obligatoirement par la plateforme.			
Les Outils	GR – Inscription	IS-Academia	ISM (Internet School Management)	GER
	Module dédié à la gestion des remplacements	Avec un module dédié à la gestion des remplacements IS-Academia (origine EPFL) intègre un module de gestion des remplacements et adapté pour le Canton de Fribourg	Avec un modèle dédié à la gestion des remplacements Le système est une plateforme de gestion de l'enseignement au Canton du Valais qui intègre un module de la gestion des remplacements	Module dédié à la gestion des remplacements Le module des remplacements a été développé par le service informatique de Neuchâtel, en production également au Jura et Berne (BEJUNE)

Nos objectifs

DIP: Finalisation du cahier des charges métier de la gestion des remplacements:
Mars 2023

Mise en production progressive:
Année scolaire 2024 ou 2025



OCSIN: Décision pour l'acquisition ou le développement d'un outil adapté: **Fin 2023-24**